

RAPPORT ANNUEL 2016

Introduction

La naissance de l'AdCV date du 4 juillet 2002. Elle faisait suite aux travaux d'un groupe de Syndics réunis sous l'appellation «Groupement des communes pour le renouveau de l'UCV». Ils ont travaillé sur un projet de nouveaux statuts pour l'UCV afin de donner plus de pouvoir aux petites communes. Ils n'ont pas été suivis et l'AdCV est née avec 24 membres.

Pour mémoire, les sujets chauds à l'époque comprenaient notamment la péréquation, l'aménagement du territoire et les charges liées aux soins à domicile. Aujourd'hui encore ces sujets sont toujours d'actualité après plus de 14 ans !

Le présent rapport a pour objet de récapituler les différentes actions menées par le Comité de l'AdCV afin de défendre les communes, plus particulièrement les communes membres de l'association.

Organisation de l'Association

Communes membres

Fin 2015/début 2016, 2 communes membres (Mollens et Vufflens-la-Ville) ont décidé de quitter l'AdCV. En revanche, fin 2016, Montricher et Bougy-Villars ont adhéré.

Le nombre de membres de l'Association est donc resté stable (72 communes).

Comité et Secrétariat général

En juin 2016, MM. Eric Linn, Jean-Charles Cerottini et Luc Henriod ont officiellement quitté notre Comité.

En revanche, Mme Carine Tinguely et MM. Andreas Sutter et Michel Buttin nous ont rejoints en qualité de Vice-présidente, respectivement, de Membres.

MM. Jean-Christophe de Mestral, Jean-Yves Thévoz et Hans Rudolf Kappeler ont été réélus en qualité de Membre du Comité. M. Yves Raboud, en qualité de Trésorier et M. Pierre Stampfli, en qualité de Vice-président.

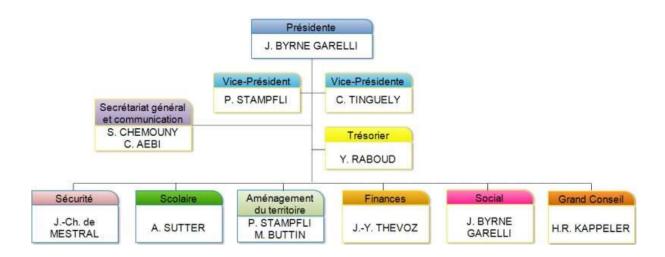
Les rênes de l'AdCV ont été confiées à Mme Joséphine Byrne Garelli pour une nouvelle législature, en qualité de Présidente.



Enfin, en février 2016, M. Siegfried Chemouny a pris ses fonctions en qualité de Secrétaire général de l'AdCV.

Le nouvel organigramme de l'AdCV s'établit donc comme suit :

Comité AdCV 2016



Durant l'année 2016, le Comité s'est réuni à 11 reprises afin de discuter des différents dossiers qui ont occupé l'association et fixer les lignes stratégiques de celle-ci.

Le bureau, qui traite de sujets plus spécifiques et qui ne comprend, en principe, que la Présidente, les deux Vice-président-e-s, M. Kappeler, Député au Grand Conseil et le Secrétaire général, plus, occasionnellement, l'un ou l'autre membre du Comité en fonction des questions qui doivent être examinées, s'est réuni à 18 reprises.

Le Comité a également organisé les 4 Assemblées générales annuelles de l'AdCV. A ces occasions, le Comité a régulièrement informé les communes membres sur l'avancée des dossiers en cours et a soumis au vote tous les objets relevant de la compétence de l'assemblée. Il a également invité différents conférenciers, qui ont présenté des sujets d'actualité :

- Le 17 mars à Gingins (47 représentants de communes membres présents),
 Maître Jacques Haldy, Député au Grand Conseil, a fait un point de situation sur la mise en œuvre de la LAT dans le canton de Vaud;
- Le 9 juin à Crans-près-Céligny (39 représentants de communes membres présents), M. Jean-Jacques Monachon, Directeur général de l'AVASAD, nous a parlé du « Rôle et implication des communes dans les soins à domicile »;



- Le 29 septembre à Jouxtens-Mézery (37 représentants de communes membres présents), Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du territoire et de l'environnement, a donné une conférence portant sur les « Politiques publiques : la délicate pesée d'intérêts »;
- Le 1er décembre à Saint-Prex (35 représentants de communes membres présents), M. Gérald Cretegny, Président du Conseil de Fondation de la FAJE et Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, sont venus présenter « Le redéploiement de la politique de subventionnement de la FAJE dès 2017 ».

Avant chacune de ces assemblées, le Comité a publié une Tribune d'Echange à l'intention des communes membres.

Comptabilité/finances de l'Association

Les comptes 2015 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 9 juin 2016. Le bilan a montré un bénéfice de CHF 13'141.83. Sur proposition du Comité, CHF 10'000.- ont été affectés aux fonds de réserve et le solde du bénéfice (CHF 3'141.83) au capital.

Avec des charges se montant à CHF 302'700.- et des recettes à CHF 284'850.-, le budget 2016 (adopté lors de l'Assemblée générale du 19 novembre 2015) prévoyait une perte de CHF 17'850.-.

Le budget 2017, qui a été approuvé lors de l'Assemblée du 1^{er} décembre 2016, a été établi avec un nouveau logiciel et selon un plan comptable légèrement différent de celui utilisé jusqu'alors. Il résulte de cette situation que la comparaison compte à compte avec les années précédentes n'est parfois plus possible ou, au moins, plus difficile à effectuer, une partie des charges étant répartie de manière différente.

Le budget 2017 présente un excédent de charges de CHF 12'420.-. Le total des recettes s'élève à CHF 297'000.- Le total des charges se monte à CHF 309'420.-. Les fonds de réserve demeurent inchangés : CHF 160'000.-. Il convient toutefois de relever que ce budget a été établi avant que nous apprenions les adhésions de Montricher et de Bougy-Villars.

La situation financière de l'Association peut donc être qualifiée de globalement solide et saine.

Les 4 piliers de l'AdCV

L'AdCV est une association de relativement petite taille, avec des moyens limités. Elle a donc décidé de concentrer ses efforts dans 4 domaines : la péréquation, l'aménagement du territoire, le scolaire/parascolaire et la police. Ses actions dans ces 4 domaines, soutenues par un socle commun : défense de l'autonomie



communale et par un toit commun : pérennité des finances communales, sont détaillées ci-dessous :

Péréquation

Pascal Broulis a indiqué à plusieurs reprises que RIE III n'aurait pas d'incidence pour les communes avant 2019, ce qui a conduit l'AdCV à appuyer cette réforme. Toutefois, une modification partielle de la péréquation a été présentée par le Conseil d'Etat sans consultation préalable des associations de communes en janvier 2016, cette révision étant partiellement motivée par une baisse du taux d'imposition des entreprises de 8.5 à 8 %.

La diminution réelle des entrées fiscales pour les communes est estimée à CHF 12.8 millions par année en 2017 et 2018. Cette somme est toutefois très éloignée des CHF 45 millions environ qu'entraîne la proposition d'écrêtage du Conseil d'Etat pour les communes dites « riches », dont certaines ont dû augmenter leurs impôts de plus 10 points <u>dès 2017</u> (et non d'ici à 2019 comme annoncé dans les analyses de l'Etat) pour faire face à cette nouvelle charge.

Consciente qu'une certaine solidarité est nécessaire entre les communes dites « riches » et celles qui connaissent plus de difficultés, l'AdCV avait pourtant proposé la mise en place d'un système dont le principe de base était de compenser la perte fiscale des communes moins favorisées (en tenant compte de son effet sur la péréquation) par un "sur-écrêtage" équivalent auprès des communes dites "riches" (la simulation sur les chiffres 2012 faisait état d'un montant à compenser de près de CHF 14 millions).

Malgré les efforts de communication du Comité, qui a également écrit à la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de péréquation, puis au plenum, cette proposition n'a pas été retenue.

Lors de la rencontre qui a été organisée avec les Député-e-s du Grand Conseil le 7 décembre 2016 (voir sous communication plus bas), les Députés ont été informés sur les premiers effets pervers de la nouvelle péréquation avec l'aide de Syndics issus de communes particulièrement touchées.

Courant janvier 2017, le Comité de l'AdCV s'est attelé à mettre sur pied un groupe de travail chargé de conceptualiser une nouvelle péréquation le plus rapidement possible. En effet, au vu des disfonctionnements de la version actuelle et des réformes à venir, notamment celle de la police, il n'est pas certain que le système péréquatif tel qu'il existe aujourd'hui puisse continuer de fonctionner jusqu'en 2022 sans une refonte totale.

S'agissant de la facture sociale 2015 (péréquation verticale) le Comité a constaté une augmentation de 6.8 % par rapport à 2014 (moyenne de la hausse annuelle entre 2011 et 2015 : 6.3 %). Ces chiffres s'inscrivent clairement dans la tendance



haussière que nous avions pronostiquée et qui nous avait conduits à refuser de signer l'accord de 2011. Ce dernier prévoyait de manière fort peu réaliste une hausse annuelle de 4.5 % seulement.

En janvier 2017, le Comité a publié «l'Opinion de l'AdCV » sur ce sujet, qui a également été envoyée à tous les Députés.

Dès la publication des résultats 2016, votre Comité en fera l'analyse et vous tiendra informés de l'évolution inquiétante des chiffres de la facture sociale. Par ailleurs, ce dossier devra très certainement être renégocié en même temps qu'une prochaine révision de la péréquation intercommunale.

Aménagement du territoire (LATC/PDCn)

Le Comité a été très occupé par les consultations sur l'adaptation du PDCn et les modifications de la LATC. Une quinzaine de communes membres ont fait part de leurs remarques. Sur cette base, l'AdCV a envoyé au Canton sa réponse à ces consultations.

Par la suite, le Comité a très activement participé à des négociations avec l'Etat et l'UCV, qui ont finalement abouti au choix de 2014 en lieu et place de 2008 comme année de référence pour le PDCn.

Des courriers ont également été envoyés aux Président-e-s des deux Commissions du Grand Conseil chargées d'examiner les objets précités afin de leur démontrer l'intérêt de nos propositions qui n'ont pas été retenues par le Conseil d'Etat.

Tout ou partie des membres du groupe de travail responsable de l'examen des questions d'aménagement du territoire ont participé à une bonne douzaine de séances internes ou externes. Le 9 décembre 2016, l'AdCV a également été auditionnée par la Commission parlementaire chargée d'analyser la LATC.

L'examen de ces deux objets est en cours au Grand Conseil.

Enfin, le groupe de travail a également traité d'une consultation sur une révision des dispositions sur l'Asile portant sur la procédure d'approbation des plans de construction.

Scolaire/parascolaire

Fin 2015/début 2016, la révision de loi sur l'accueil de jour des enfants a fait l'objet de nombreuses discussions où l'AdCV et l'UCV ont pu faire front commun. Il convient de noter que d'une manière générale, le projet de modification de loi semble aller tout à fait dans le bon sens. Plusieurs éléments sont à saluer particulièrement :



- La motion Christelle Luisier a reçu une réponse positive, l'Etat s'étant engagé dans la loi à participer à la prise en charge des salaires subventionnés par la FAJE (personnel éducatif) avec une mise en œuvre progressive de 17 % dès 2018 jusqu'à 25 % en 2023 de cette masse salariale;
- En réponse à la motion Borloz, les équipes de professionnels accueillant des enfants jusqu'à 4 ans pourront être composées de 50 % de personnel disposant d'une formation secondaire, contre un tiers actuellement. Il est toutefois précisé que la protection de l'enfant reste la principale préoccupation;
- Les communes seront responsables des normes parascolaires, par la création de l'EIAP (Etablissement intercommunal d'accueil parascolaire) qui sera chargé de la mise en place du cadre de référence.

La Commission du Grand Conseil chargée d'examiner ce projet d'EMPL a rendu son rapport en novembre et la révision de cette loi a été adoptée par le Parlement vaudois durant le mois de février 2017.

L'AdCV, avec l'UCV, participent également à des négociations avec le Conseil d'Etat au sujet d'une révision du règlement sur les constructions scolaires et les conventions-cadres Canton-communes qui y sont attachées. Ces négociations avancent lentement et sont ardues, le Conseil d'Etat étant peu enclin à faire des concessions et à prendre en charge certains frais dont on pourrait pourtant légitimement considérer qu'ils lui reviennent. Compte tenu de ce qui précède, il est difficile d'indiquer quand ces discussions aboutiront et si le résultat sera satisfaisant, d'autant que la dernière réunion prévue en 2016 a été annulée à la demande du Conseil d'Etat et que la date de remplacement n'a pas été encore fixée.

Enfin, le Comité a approuvé l'avenant à la décision 138 de Mme Anne-Catherine Lyon qui dispose que la commune de domicile de l'élève rembourse à la commune concernée par l'établissement d'accueil de l'élève un montant forfaitaire de CHF 1'300.- par année scolaire quand l'enfant doit être placé dans une famille d'accueil au sens de l'article 34 LproMin (loi sur la protection des mineurs) ou dans une institution socio-éducative du SPJ.

Police

Le représentant commun de l'AdCV et de l'UCV a régulièrement participé à différents groupes de travail et plateformes d'échanges traitant des questions policières et de sécurité.

Cependant, durant cette année 2016, dans ce domaine, il n'y a pas eu de dossiers importants dont le Comité ait eu spécialement à s'occuper. Les choses pourraient toutefois être différentes en 2017/2018 où semble se profiler un certain nombre de réformes qui pourraient avoir un fort impact sur les finances communes.



Communication

Durant cette année, le Comité a décidé de renforcer la visibilité de l'Association, d'assurer une meilleure diffusion de ses idées et préoccupations et, cas échéant, d'inciter de nouvelles communes à adhérer.

A cet effet, plusieurs mesures ont été mises en œuvre :

- Le Secrétaire général a participé aux assemblées des Syndics à chaque fois que cela a été possible afin de présenter l'Association, plus particulièrement aux nouveaux élus;
- Des communiqués de presse ont été régulièrement publiés (après les AG ou sur certains sujets importants comme la péréquation);
- Une rencontre a été organisée le 7 décembre 2016 avec les Députés du Grand Conseil afin de les sensibiliser à nos principales préoccupations (péréquation/facture sociale et aménagement du territoire). Quelques Syndics de communes membres de l'AdCV ont été associés à cette opération;
- Une carte où figurent tous nos membres a été établie afin de faciliter la recherche de nouveaux adhérents;
- Une « Opinion de l'AdCV » portant sur la facture sociale a été rédigée courant novembre/décembre et diffusée en février 2017;
- La plaquette de présentation de l'AdCV a été mise à jour et imprimée (diffusion effectuée début mars 2017).

Consultations et divers

Consultations

Dans le courant de l'année 2016, l'AdCV a été consultée par écrit à 17 reprises au sujet de modifications de lois/règlements/directives fédéraux ou cantonaux. Nous avons systématiquement répondu, pris formellement position à 12 reprises. A 5 reprises, après analyse, nous avons indiqué ne pas avoir de remarque particulière à formuler.

Les consultations les plus importantes, notamment celles portant sur des questions d'aménagement du territoire, de la nouvelle péréquation et d'une révision de la loi sur les communes, qui règle la procédure liée à l'obligation des communes de garder les biens d'un locataire expulsé, ont fait l'objet de publications sur notre site Internet.

Il faut également signaler que le Comité s'est notamment prononcé favorablement sur de nouvelles recommandations du Conseil d'Etat sur le Plafond d'endettement des communes (finalement pas édictées), sur la nouvelle procédure de contrôles environnementaux des plaques professionnelles (entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016) et sur l'abrogation de l'art 18a LICom (abandon de la ristourne



intercommunale dans les cas des dirigeants de sociétés), qui a finalement été votée en même temps que le budget 2017.

Divers

- a) Le 23 août 2016, l'Etat, les associations de communes, le patronat ainsi que les syndicats ont signé la charte éthique vaudoise des marchés publics. L'AdCV a été représentée par sa Présidente.
- b) Dans le cadre de la politique sociale en faveur des personnes âgées, un représentant du Comité (Eric Linn) a participé au COPIL Vision 2020. Plus tard, le Comité a approuvé le cahier des charges du répondant des communes et créateur web (entrée en fonction prévue en 2017, pour une période d'essai de 3 ans, prolongeable après évaluation).
- c) Le Comité a également rencontré divers intervenants importants, notamment M. Oesch, qui a établi un rapport sur les finances cantonales et communales vaudoises, MM. Weber et Thévoz, anciens chefs de la division finances communales du SCL et M. Dériaz, (Préfet du district de Nyon) en sa qualité de premier Président de l'AdCV.
- d) Le Comité et le Secrétariat général ont régulièrement répondu aux différentes questions des communes membres, leur apportent leur soutien si besoin, par exemple à la commune de Mauraz, à qui la parole a été donnée lors de l'une de nos AG afin qu'elle expose son problème lié à la construction d'une station d'épuration des eaux (STEP). En 2017, une formation pourrait également être mise en place au sujet de la péréquation.
- e) Le Comité a été approché par l'UCV qui a initié une modification de ses statuts qui permettrait éventuellement la création d'une nouvelle entité qui réunirait toutes les communes vaudoises. L'UCV a donc proposé que les deux Comités se rencontrent. Après discussions, notamment lors de l'AG du 1^{er} décembre 2016, le Comité a estimé que le moment n'est pas encore venu pour l'AdCV d'aborder cette question. En revanche, il s'est également positionné à l'unanimité pour continuer la collaboration avec l'UCV dans la recherche, avec elle, des points de convergence permettant d'adopter, chaque fois que cela est possible, une position commune.